

Plan d'activités de l'École Supérieure des Sciences Appliquées et de la Technologie Privée de Gabès (ESSAT) (post-confinement COVID-19)		
Reprise	01/06/2020 Un protocole sanitaire sera mis en place	Trois (03) semaines de cours en présentiel pour chaque niveau et deux (02) semaines séparées d'examens seront programmées.
Activités d'enseignement pédagogiques (Cours présentiels)	Du 01/06/2020 au 27/06/2020 Groupe 1 (Premières Années) : Du 01/06/2020 au 20/06/2020 Groupe 2 (Deuxièmes Années) : Du 08/06/2020 au 27/06/2020	Le mois de Juin 2020 sera consacré pour la continuité des activités d'enseignement pédagogiques et l'achèvement du programme. Une séance (03h00) de révision pour ceux qui n'ont pas eu la chance d'y assister aux cours à distance sera programmée ultérieurement.
Evaluation	L'évaluation sera faite sur la totalité du programme avant et après le confinement.	
Calendriers d'évaluation	Session principale <u>29/06/2020 au 04/07/2020 (Groupe 1) :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Tronc Commun, - GEA1, - GCV1, - Préparatoire 1 - MQHSE1. Session principale <u>06/07/2020 au 14/07/2020 (Groupe 2) :</u> <ul style="list-style-type: none"> - RT2, - GL2, - GCV2, - LGQ2, - Préparatoire 2. Délibérations de la session principale : <u>15 Juillet 2020</u> Session de Rattrapage (Groupes 1&2) : <u>20/07/2020 au 24/07/2020</u> Délibérations de la session de rattrapage : <u>27 Juillet 2020</u>	Pour des raisons de sécurité, les étudiants seront divisés en deux groupes (1 & 2) et la session d'examens se déroulera en deux temps.
Examens et DS	<p>Les examens et les <u>quelques DS (qui ont été suspendus par le confinement)</u> seront programmés ensemble pendant la même séance de l'examen : 30 mn pour le DS et 1h30 pour l'examen. L'enseignant aura à indiquer clairement sur l'énoncé la partie consacrée au DS et celle de l'examen, sur deux feuilles séparées.</p> <p>Les enseignants qui ont l'habitude de noter un mini-projet à la place du DS sont appelés à proposer uniquement un examen de 2h00 à condition que le mini projet soit lancé avant le confinement.</p>	
TP et Ateliers	<p>Les examens de TP seront annulés et seront remplacés par des comptes rendus nominatifs pour chaque étudiants ou groupe d'étudiants, dont l'enseignant responsable est censé attribuer la note adéquate à chaque compte rendu et par la suite définir la note finale (moyenne des notes) du TP et la communiquer au service des examens de l'ESSAT dans une feuille de notes signée par l'enseignant responsable des TPs.</p> <p>Les enseignants qui ont lancé des mini-projets avant le confinement sont priés de nous avvertir au plus tard le 31 Mai 2020 et d'envoyer les notes au service examens avant le 06 Juin 2020. Pour des raisons de transparence et de traçabilité une séance sera tout de même gardée dans le calendrier. Cette séance sera consacrée à la remise des notes des mini-projets et la signature des listes d'émargement.</p> <p>Au cas où l'enseignant ne peut pas garantir ces conditions et surtout celle de l'égalité des chances, il est prié de proposer un examen de TP conformément au calendrier,</p> <p>Concernant les comptes rendus : il faut savoir que les étudiants n'ont pas été prévenus à l'avance que l'évaluation sera faite sur des comptes rendus. Par conséquent une absence pendant les séances de TP ne peut en aucun cas être considérée comme un zéro. Les étudiants qui se sont absentés aux séances de TPs avant le confinement auront le droit de récupérer le travail demandé et présenté un compte rendu.</p>	

Soutenances de PFE	Session N°1 : du 16 au 18 Juillet 2020 Date de dépôt des rapports de PFE : - 09 Juillet 2020 (Session N°1), Session N°2 : du 03 au 05 Septembre 2020 Date de dépôt des rapports de PFE : - 27 Aout 2020 (Session N°2).	Les soutenances de PFE seront en « Huis Clos ». Aucune soutenance ne sera autorisée en public. L'étudiant concerné et son binôme dans le cas d'un PFE à deux étudiants ne sont autorisés à inviter qui que ce soit à la salle de la soutenance. Uniquement les membres de jury et l'étudiant(s) sont autorisés à accéder à la salle de soutenance. Les festivités après la soutenance ne sont en aucun autorisées dans la salle de la soutenance en particulier et dans les locaux de l'établissement (ESSAT) en général. Ces restrictions concerneront les deux sessions de soutenances.
---------------------------	---	---

La Direction de l'ESSAT